

Conseil Municipal de la commune de Sénouillac

N° 05 du 19 juin 2014

Date de la convocation : le 13 juin 2014

Présents : Bernard FERRET, Maire, Vincent MASSON, Sylvie BÉNIMÉLIS et Gilles FORT, Adjoint
Jean-Philippe CAL, Grégory FABRE, Lorraine FONVIELLE, Corinne MALBERT, Nicole JEGOU, Thérèse SOUDAN, Jean-Luc SOUQUIÉ, Nelly TAYAC, Emmanuel BISTES

Absente excusée : Marie-Thérèse PLAGEOLES

Absent :

Procuration : Pierre SOUQUIÉ à Jean-Luc SOUQUIÉ

Secrétaire de séance : Corinne MALBERT

Le compte rendu du précédent Conseil Municipal est approuvé à la majorité.

1 - Délibérations :

⇒ **Création Commission Appel d'Offres**

Le Conseil Municipal,

- Vu les Articles 22 et 23 du Code des Marchés Publics,
- Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de constituer la Commission d'Appel d'Offres et ce pour la durée du mandat.
- Considérant qu'outre le Maire, son Président, cette Commission est composée de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants, il est décidé de procéder à l'élection.

Sont élus :

Président : Bernard FERRET, Maire,

Titulaires : Vincent MASSON, Lorraine FONVIELLE et Gilles FORT

Suppléants : Jean-Philippe CAL, Sylvie BENIMELIS et Grégory FABRE

Approuvé : à l'unanimité

⇒ **Obligation de dépôt de la Déclaration Préalable à l'édification d'une clôture**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la Commune,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment son nouvel Article R 421-12 dans sa rédaction issue de l'Ordonnance n° 2005-1527 du 8 décembre 2005 relative au permis de construire et aux autorisations d'urbanisme,

Vu le Décret n° 2007-18 du 5 janvier 2007 pris pour application de l'Ordonnance susvisée,

Vu le Décret n° 2005-817 du 11 mai 2007 et notamment son Article 4 portant la date d'entrée en vigueur de la réforme des autorisations d'urbanisme au 1^{er} octobre 2007,

Considérant qu'à compter de cette date le dépôt d'une Déclaration Préalable à l'édification d'une clôture n'est plus systématiquement requis,

Considérant que le Conseil Municipal peut décider de soumettre les clôtures à déclaration sur son territoire en application du nouvel Article R 421-12 du Code de l'Urbanisme,

Instaurer la déclaration de clôture permettra à M. le Maire de faire opposition à l'édification d'une clôture lorsque celle-ci ne respecte pas le Plan Local d'Urbanisme ou si la clôture est incompatible avec une servitude d'utilité publique, de manière à éviter la multiplication de projets non-conformes et le développement éventuel de contentieux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide de soumettre l'édification des clôtures à une procédure de Déclaration Préalable sur l'ensemble du territoire communal.

Approuvé : à l'unanimité

⇒ **Signature convention avec Electricité Réseaux De France (ERDF)**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'une convention doit être signée avec ERDF sise à PARIS La Défense. C'est la SARL PANGÉO Réseaux sise à AGEN (47), qui va entreprendre des travaux de restructuration des lignes électriques vétustes dans le cœur du village (Avenue des Vignes, Rue des Pavillons et VC n° 140 dite de Peyrusse).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide de signer la convention avec ERDF.

Approuvé : à l'unanimité

⇒ **Convention entre la commune de Sénouillac et Tarn et Dadou pour l'instruction des autorisations et actes d'urbanisme par le service commun « Service Urbanisme Mutualisé (SUM) »**

Compte tenu du désengagement de l'État quant à son soutien technique aux collectivités territoriales, notamment son soutien aux communes dans l'instruction et l'élaboration de leurs dossiers en matière d'urbanisme, et dans le cadre de la mise en place du Service Urbanisme Mutualisé, il appartient aux communes de conventionner avec Tarn & Dadou, afin que la communauté de communes puisse les accompagner dans l'instruction des autorisations et des actes d'urbanisme.

La convention en question a pour objet de définir les modalités de mise à disposition du « service urbanisme mutualisé » auprès de chaque commune et de préciser notamment :

- les missions du Service Urbanisme Mutualisé,
- les obligations respectives de chaque partie,

Il est proposé à l'assemblée :

- de valider les termes de cette convention,
- d'autoriser le Maire à la signer.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer à ce sujet.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

APPROUVE la conclusion d'une convention entre la commune de Sénouillac et Tarn & Dadou pour l'instruction des autorisations et actes d'urbanisme par le service commun « service urbanisme mutualisé (S.U.M.) » entre la commune de Sénouillac et Tarn & Dadou ET VALIDE les termes de cette convention,

AUTORISE le Maire, ou toute personne qu'il aura désignée, à la signer, et à signer tout acte afférent.

Approuvé : à l'unanimité

2 – Compte rendu des Commissions et des réunions :

Commission Routes, Bâtiments, Sécurité, Matériel, Travaux en régie :

Point sur le chantier des WC maternelle école : deux plans ont été proposés et vu avec les agents concernés. Il a été choisi le projet le plus ouvert, fonctionnel et accessible, sans coût supplémentaire. Le Conseil est en attente des devis (électricité, maçonnerie, etc.) pour pouvoir déposer le dossier d'urbanisme. Une partie des travaux sera faite par des entreprises et le restant par un employé communal.

Mur de l'école : Vincent Masson explique que les lieux ont été sécurisés car la déformation du mur est très importante.

Il est rappelé que la responsabilité de l'entreprise qui a fait la tranchée Rue des Pavillons au niveau de l'école ne peut être engagée car cela fait plus d'un an que ces travaux sont achevés. C'était à l'ancienne équipe municipale à entamer une procédure juridique.

Commission Vie scolaire et Petite Enfance :

Effectif scolaire : Lorraine Fonvielle annonce que les élèves seront au nombre de 104 à la rentrée scolaire de septembre 2014 et 2 de plus arriveront en janvier 2015, ce qui fera une hausse de 10 enfants supplémentaires par rapport à la précédente rentrée.

Activités périscolaires 2014-2015 : il sera proposé un cours de zumba ; il est prévu l'achat d'un poste radio CD

Un film occultant a été installé devant les toilettes de la maternelle.

Un composteur a été posé dans la cour afin que les enfants apprennent à faire le tri pour les déchets verts.

Installation de la salle informatique à l'étage. La mise en réseau avec toutes les classes va être réalisée. M. le Maire en profite pour remercier les parents d'élèves et membres du Conseil qui ont participé à cette installation car cela a permis de faire des économies.

Le parc informatique du lycée Victor Hugo de Gaillac va être renouvelé ; Vincent Masson a fait un courrier pour savoir s'il y aurait une possibilité de récupérer quelques ordinateurs afin d'en faire profiter l'école de Sénouillac. En attente d'une réponse.

Le panneau de basket dans la cour de l'école a été arraché et transporté sur la croix à côté de l'église et la cour de l'école a été visitée. Une plainte a été déposée auprès de la Gendarmerie de Gaillac.

Nom de l'école : des administrés ont donné plusieurs noms et trois propositions ont l'air intéressantes. A suivre.

ATSEM : nécessité de ce poste l'après-midi pour la grande section des maternelles.

Commission Communication, Culture, Site Web, Haut débit :

Site Internet : la création du site prend forme grâce à la compétence de Marc Alazet ; le site devrait être opérationnel d'ici la fin de l'été.

3 – Questions diverses :

- Trois devis ont été reçus en mairie pour le changement des deux ordinateurs du secrétariat ; la Commission Appel d'Offres va étudier la meilleure proposition.
- Vol de deux géraniums à l'entrée du village ; ils ont été remplacés.

- Monsieur le Maire a été contacté par l'Agence Immobilière qui gère la vente de l'ancienne boulangerie du village. Après visite, il semblerait que beaucoup de travaux soient à prévoir Il est dommage d'avoir un bâtiment inutilisé dans le cœur du village... Mais l'état des finances et de l'endettement ne permette même pas à la commune d'envisager quelque projet
- Assemblé Générale de l'Association Football : une subvention a été demandée à la mairie. Il est rappelé que la commune prête le terrain, entretient la pelouse, paie les factures d'eau et d'électricité.
- Le bulletin municipal sortira fin août-début septembre.
- Francine Malbert est depuis quelques semaines correspondante du journal « La Dépêche ». Elle remercie la municipalité de lui faire parvenir toutes les manifestations qui se produisent sur la commune.
- L'IAT sera mise en délibération au prochain Conseil pour les employés municipaux ; une enveloppe est déterminée dans le budget communal 2014.
- Monsieur le Maire remercie le l'ensemble du personnel de la collectivité et souligne un très bon travail, une prise d'initiative et une volonté de bien faire.

4 – Élection des délégués pour les Sénatoriales :

3 titulaires : Vincent Masson, Corinne Malbert et Gilles Fort

3 suppléants : Bernard Ferret, Sylvie Bénimélis et Emmanuel Bistes.

Vote : pour : 14 contre : 0 abstention : 0

Fin de la séance à 00h30

Prochain Conseil Municipal : Jeudi 31 juillet 2014 à 20h30.

FERRET Bernard	MASSON Vincent	BÉNIMÉLIS Sylvie	FORT Gilles	CAL Jean-Philippe
FABRE Grégory	FONVIELLE Lorraine	JEGOU Nicole	MALBERT Corinne	SOUDAN Thérèse
SOUQUIÉ Pierre <i>Procuration à SOUQUIÉ Jean-Luc</i>	SOUQUIÉ Jean-Luc	TAYAC Nelly	BISTES Emmanuel	PLAGEOLES Marie-Thérèse <i>Absente excusée</i>